

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE GUADELOUPE COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Représentés: SAINT-VAL Marie-Agnès (Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

DELIBERATION N°34:

DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1524-5;
- Considérant la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant siéger en qualité de mandataire au Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale dont la commune est actionnaire.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE comme membres pour le représenter au Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale: VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

